Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212903017-20251205-20250052-DE

Mairie de
TREZILIDE 29440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mille vingt cinq
Le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Loïc GRALL
Madame Nathalie TREVIEN a été élue secrétaire.

OBJET **PV de transfert eau assainissement – intégration des subventions**

Le Maire présente la question.

Par délibération n°20250002 en date du 11 février 2025 le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le procès-verbal de transfert des résultats et de mise à disposition des biens établi par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement.

Considérant que les subventions antérieurement accordées par l'État, le Département, la Région ou toute autre collectivité publique, qui ont participé au financement des biens concernés doivent également être mises à disposition.
Ayant entendu son rapporteur ;

Le conseil municipal de Trézilidé :

- Dit que les subventions mentionnées en annexe seront également mises à disposition de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

- Autorise le Maire à compléter et à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et financements associés pour les compétences transférées.

- Autorise le maire à signer tout acte en lien avec le procès-verbal de transfert concernant l'eau et l'assainissement.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

Yves-Marie GILET

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)